

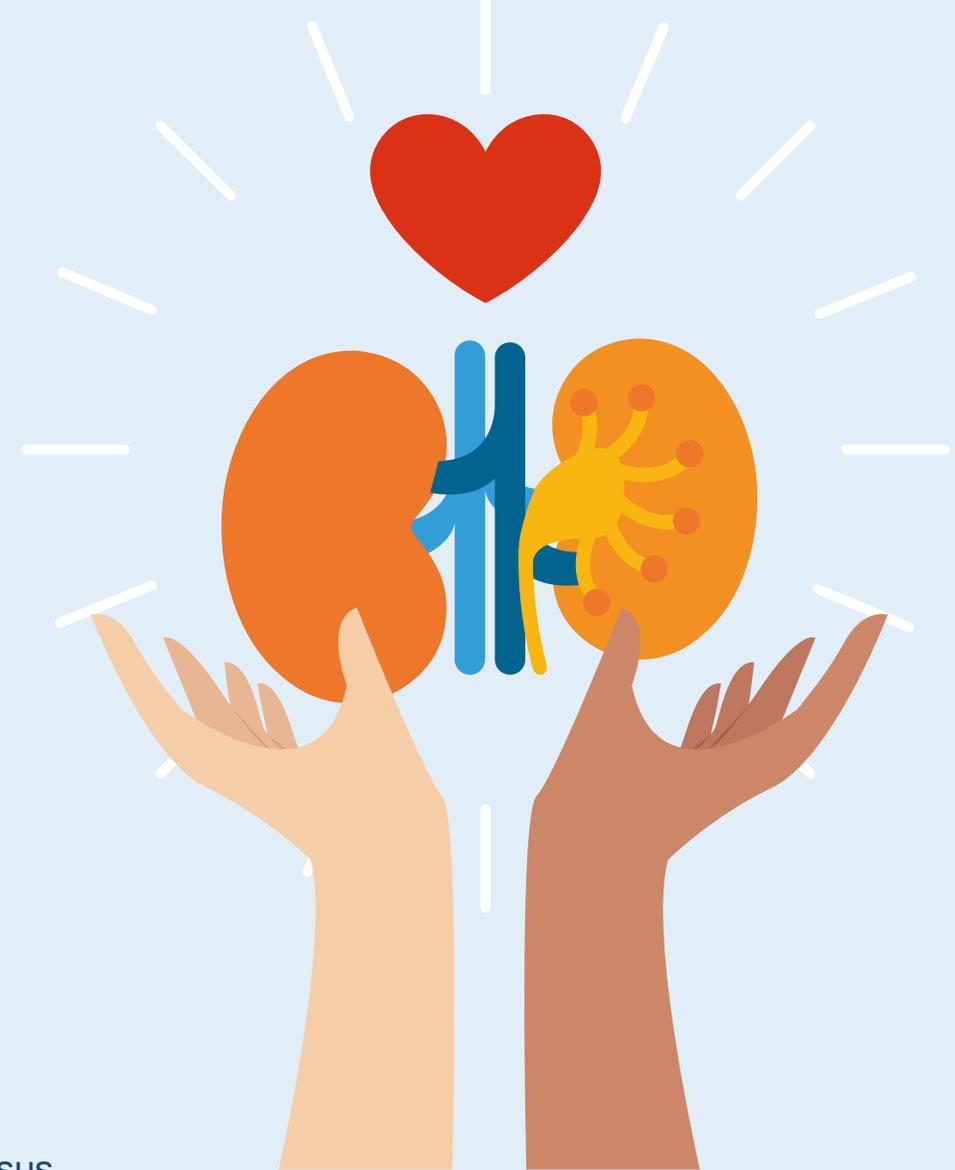
# Faire reculer l'opposition au don d'organes : Une urgence éthique

Colloque du 28 octobre 2024

## La déclaration de Paris

Présentée conjointement à l'issue du colloque par les représentants de :

- Al.é.lavie
- L'Association française des coordinateurs hospitaliers
- Greffe+
- Renaloo
- La société francophone de transplantation
- La Société Française de Médecine de Prélèvements d'Organes et de Tissus



## Affirmer ou réaffirmer les grands principes suivants :

1. La loi de bioéthique fait du prélèvement et de la greffe des priorités nationales. **Cette loi s'applique dans tous les hôpitaux.**
2. La réduction des durées d'attente, des pertes de chances en attente et la lutte contre les décès en attente constituent **des urgences et des priorités médicales et éthiques.**



## Aider les coordinations de don d'organes

3. **Inscrire le don d'organes dans les stratégies de tous les établissements hospitaliers**, avec contrôle direct des gouvernances centrale.

4. Confier aux hôpitaux **des missions claires de valorisation, de soutien et de dynamisation** des équipes de coordination de don d'organes.

5. **Renforcer les effectifs médicaux et paramédicaux** des coordinations de don d'organes (trois fois moins nombreuses en France qu'en Espagne).
6. Renforcer **l'attractivité et la reconnaissance des métiers de la coordination** (IDE et médecins), ce qui implique un fonctionnement managérial clair et un soutien institutionnel fort des directions des hôpitaux, des commission médicales et de soins infirmiers d'établissements.  
Faire du turn-over des personnels de coordination un indicateur de vigilance et un outil d'évaluation.

## Renforcer l'implication des médecins et la formation :

7. Faire du don d'organes **une mission de tous les médecins de soins critiques** (réanimateurs, anesthésistes réanimateurs et d'urgence).

Assurer la **formation systématique de tous les internes de soins critiques** sur la fin de vie et le don d'organes.

8. **Préciser les missions des médecins coordinateurs de don d'organes et assurer leur reconnaissance par les établissements**, de même que la nature des interactions entre les différents professionnels de santé dans le contexte d'un don d'organes.

9. **Généraliser la formation de tous les professionnels de santé confrontés à la fin de vie** sur l'accompagnement des patients et des proches et sur le don d'organes.

10. **Généraliser la formation continue de tous les personnels de soins critiques sur le don d'organes.**

## Améliorer l'organisation et généraliser les bonnes pratiques :

11. Faire du don d'organes **une mission de toutes les réanimations**, évaluée par la Haute Autorité de Santé dans la certification.
12. Garantir que tous les entretiens avec les proches :
  - sont réalisés **conjointement avec un membre de la coordination de don d'organes**
  - donnent lieu à un **débriefing et à une analyse à posteriori de leur qualité**, sous la responsabilité des coordinations de don d'organes.

La traçabilité de ces procédures est assurée par les coordinations de don d'organes.

13. **Généraliser les réseaux de coordination de don d'organes** autour des hôpitaux préleveurs, en intégrant des établissements du secteur privé.

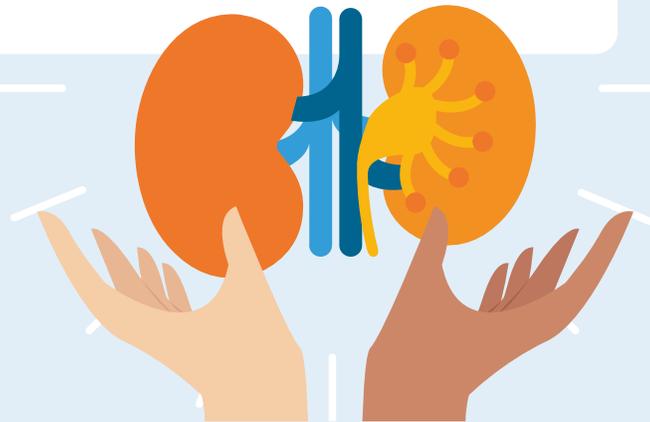
14. **Évaluer l'organisation des réseaux de coordination de dons d'organes** sur la base d'indicateurs, notamment l'existence du réseau, son volume d'activité, la qualité des prélèvements.

15. **Valoriser les démarches anticipées**, y compris au sein du réseau de proximité.

16. **Renforcer le soutien public aux associations** menant des actions probantes en faveur du don d'organes et de la greffe.

## Améliorer l'accompagnement et la reconnaissance des donneurs :

17. **Élaborer des recommandations sur l'accompagnement des patients en réanimation et de leurs proches, intégrant le don d'organes.**

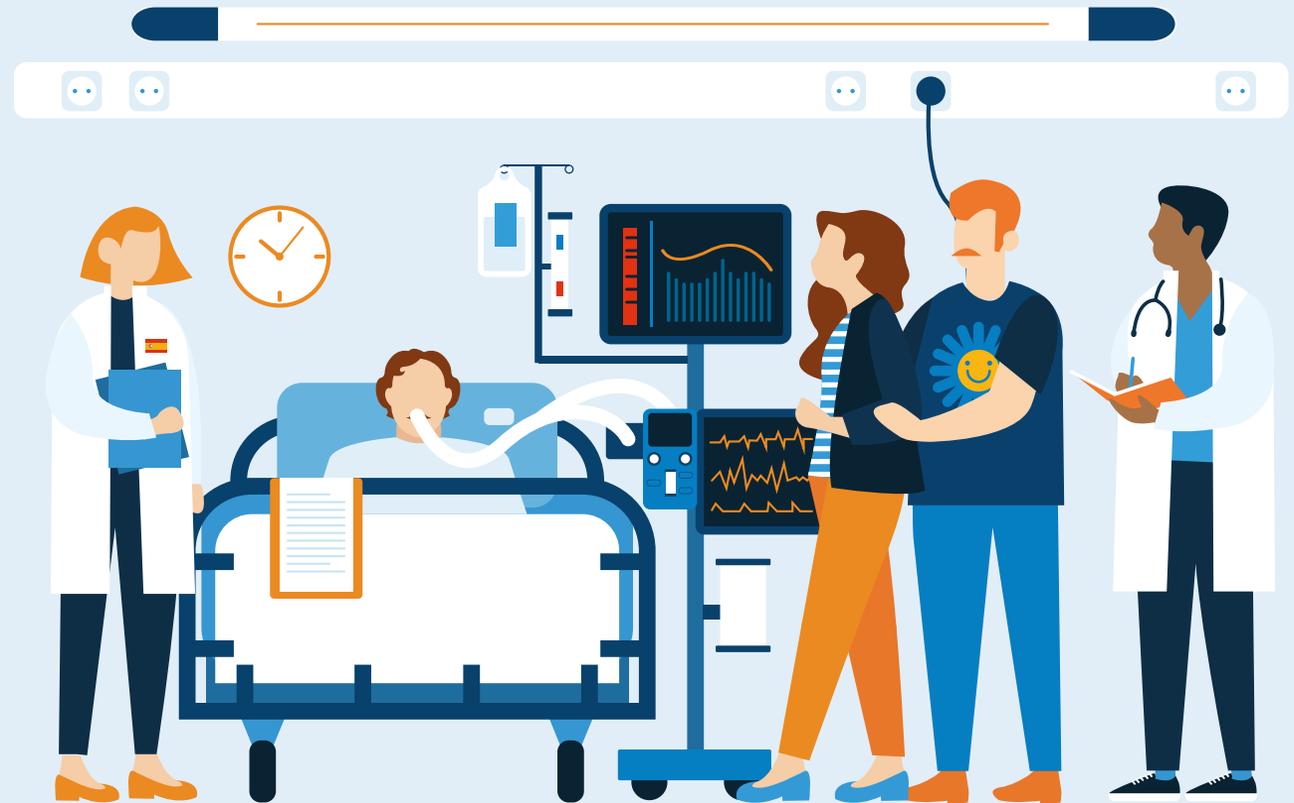


## 18. Relancer la réflexion éthique sur :

- L'amélioration de la **reconnaissance par la société des donneurs d'organes et de leurs proches**, durant tout le parcours du don d'organes, dans et hors de l'hôpital.
- La **culture du don d'organes à l'hôpital**
- **L'intégration du don d'organes dans le continuum de soins**
- Les éventuelles **tensions entre soin et don d'organes**
- La notion **d'accompagnement global**, intégrant le droit au don d'organes

19. Développer la recherche, notamment en sciences humaines et sociales, afin de **faire progresser les connaissances sur les facteurs de risques d'opposition au don d'organes et les leviers pour réduire l'opposition au don d'organes.**

20. Développer **l'accompagnement anticipé des proches et la culture anticipée du don d'organes.**



## Communiquer avec responsabilité :

**21. Promouvoir le droit de tout citoyen à donner ses organes après son décès, plutôt que le droit à s'opposer au don.**

**22. Appeler les médias à la prudence**, sur les questions de don d'organes et de greffe, avec une attention particulière pour vérifier les informations et en préciser le contexte. Impliquer l'ARCOM dans **l'établissement d'une charte de la communication responsable sur le don d'organes et la greffe**. Développer des formations destinées aux journalistes au contact des acteurs du don d'organes.

**23. Favoriser la terminologie « don d'organes »** sur celle de « prélèvement d'organes », notamment lors des entretiens avec les proches.

24. Renforcer la sensibilisation, l'information et développer des **actions de communication adaptées à tous les publics, y compris les plus défavorisés**, avec les personnes concernées par la greffe et les familles de donneurs.

**25. Engager les Universités autour du don d'organes**, dans la formation des jeunes soignants et du public.

# Renaloo

La voix des malades du rein



[www.renaloo.com](http://www.renaloo.com)